

Substances préoccupantes dans les articles, quel rôle pour les distributeurs?

Webinaire

Jeudi 19 mai 2022

Gaëlle DUFFORT

Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques (INERIS)

Expert réglementaire REACH/CLP/POP

gaelle.duffort@ineris.fr

Karine GRIMAULT

Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques (INERIS)

Responsable des relations avec la presse et des événements

karine.grimault@ineris.fr



Ordre du jour

Introduction par le MTE

Présentations de l'Ineris & du Helpdesk

Le règlement REACH

Le projet LIFE AskREACH

L'application Scan4Chem

L'implication des entreprises

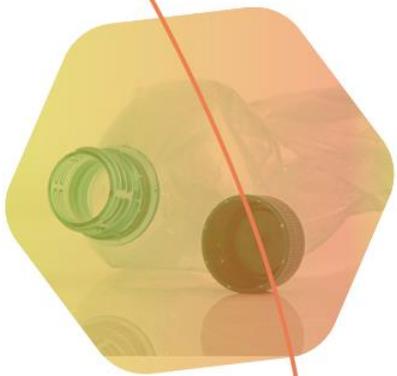




Webinaire



maîtriser le risque
pour un développement durable



Webinaire
RETAILERS



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Substances dangereuses

Un sujet du quotidien pour les citoyens

Perturbateurs endocriniens, PFAS, Nanos, Microplastiques, Plomb

CLP



- Substances classées dangereuses (règles de classification)
- Révision en cours : nouvelles catégories de dangers (PBT, vPvB, PMT, vPvM, perturbateurs endocriniens pour l'environnement et pour la santé humaine)

REACH



- SVHC
- Restrictions (annexe XVII)
- Interdictions d'usage (annexe XIV)
- Révision en cours : avec notamment la prise en compte des nouvelles classes de dangers de CLP

SAO/F-Gaz



- Substances appauvrissant la couche d'ozone
- Substances fluorés avec un pouvoir réchauffant

Pesticides



- Phytopharmaceutiques (ex : glyphosate)
- Biocides

Autres



- Directives Jouets, Sécurité des produits, Cancérogènes et mutagènes, Eau potable, Emissions industrielles



- Lois nationales : AGECE, Climat & Résilience, EGALIM

Demande de transparence

Loi AGECE



- Article 13-I : information sur la présence de substances dangereuses dans les produits générateurs de déchets
- Article 13-II : information sur la présence de perturbateurs endocriniens

LIFE AskREACH



- SVHC
- A plus de 0,1% dans les articles (art. 33 de REACH)
- Démarche volontaire
- Possibilité de mettre en avant l'inocuité des produits vendus

SCIP



- SVHC
- A plus de 0,1% dans les articles (art. 33 de REACH)
- Notification obligatoire à l'ECHA

Projets/Autres



- Passeport produit



- Règlement éco-conception

Ineris : expertise sur les substances

Service National d'Assistance réglementaire (ou "Helpdesk")

confié à l'Ineris depuis 2009

Apporter une **assistance aux entreprises** sur leurs obligations réglementaires

Faciliter l'accès des entreprises à un **niveau suffisant d'information** sur les différents aspects du règlement

Assurer la diffusion la plus large possible de l'information

Assurer le relais auprès des organisations professionnelles et des CCI

Service gratuit

A distinguer des actions de conseil et de soutien qui relèvent du marché privé (consultants, bureaux d'études)

Les services du Helpdesk

- Un **accueil téléphonique** les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 12h : **0820 20 18 16**,
- Un **formulaire** disponible en ligne pour les **questions écrites**
- Une **lettre d'information**, publiée tous les mois depuis 2010
- Un site internet : un portail d'accès et 3 sites en miroir (nouveautés, réglementation, guides & brochures, FAQ)

<http://reach-info.ineris.fr> - <http://clp-info.ineris.fr> - <https://pop-info.ineris.fr>



À la une

INFO COVID-19

En cette période de crise sanitaire toute l'équipe du Helpdesk s'est organisée pour travailler à distance afin de maintenir la disponibilité du service. Nous restons ainsi à votre écoute le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h au 08 20 20 18 16 et notre formulaire pour vos questions écrites est également disponible [ici](#). Merci de votre compréhension. Prenez soin de vous.

Concernant l'épidémie de Covid-19 nous vous informons que vous pouvez également consulter également la page du ministère [MTE](#) concernant l'effort national pour la production de gel hydroalcoolique (textes réglementaires, exemples de FDS).

Actualités

REACH

RÉVISION DU CONTRÔLE DE COMPLÉTUDE (TCC)

Face à la situation actuelle du Covid-19 et les conséquences organisationnelles au sein des entreprises, le contrôle de complétude - Technical Completeness Check- attendu au rapport sur la sécurité chimique, qui était prévu pour le mois d'avril, sera finalement reporté à octobre 2020. Pour rappel, cette révision du TCC s'appliquera à tous les nouveaux enregistrements et nouvelles mises à jour des dossiers existants. Les autres révisions du TCC débiteront à partir du 1er mai 2020.

[Actualité](#) de l'ECHA

BREXIT - RAPPEL

Pour mémoire, dans le cadre du retrait du Royaume-Uni de l'UE, il existe une période de transition se terminant le 31 décembre 2020. Jusqu'à cette date, les lois de l'UE, y compris les réglementations gérées par l'ECHA notamment REACH et CLP, s'appliquent toujours au Royaume-Uni.

Institut national de l'environnement industriel et des risques
Parc technologique Alata • BP 2 • F-92050 Verneuil-en-Halatte
03 44 50 50 77 • neris@ineris.fr • www.ineris.fr



REACH



REACH

- Registration, Evaluation, Authorisation and restriction of Chemicals
= Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques »
- Corpus réglementaire pour maîtriser le risque chimique
- Entrée en vigueur en 2007

- Accroître les **connaissances** sur les substances chimiques
- Assurer une **meilleure information** de l'ensemble des acteurs (salariés, conso, pouvoirs publics, ONG..)
- Accroître la **protection de la santé et de l'environnement**
- Assurer une **meilleure maîtrise des usages et gestion des risques** liées à leur production et leur utilisation

Champ d'application

REACH couvre les SUBSTANCES



telles quelles



contenues dans
un mélange



contenues dans
un article

Les exigences sont différentes pour les substances ou les articles : il faut bien définir le statut de ses « produits »

Les articles selon REACH

Définition d'un article : Objet ayant une forme, une surface ou un dessin particuliers qui sont plus déterminants pour sa fonction que sa composition chimique.

Exemples « cas limites »:

bougie = cire mélange, mèche article

stylo = mélange dans un récipient agissant en tant que contenant

[Guide de l'ECHA](#) pour déterminer si un objet est un article/mélange/ou combinaison des 2

Articles simples



Articles complexes



REACH :

Quelles obligations pour les fournisseurs d'articles ?



Les restrictions : annexe 17

L'annexe 17 de REACH (76 entrées)

Restrictions sur certaines substances :

- Telles quelles ou dans des mélanges,
- **Dans des articles**

43. Colorants azoïques

7. Oxyde de triaziridinylphosphine

N° CAS 545-55-1

N° CE 208-892-5

1. Ne peut être utilisé dans les articles textiles destinés à entrer en contact avec la peau, par exemple les vêtements, les sous-vêtements et les articles de lingerie.

2. Les articles ne répondant pas aux exigences du paragraphe 1 ne peuvent être mis sur le marché.

8. Polybromobiphényle (PBB)

N° CAS 59536-65-1

1. Ne peut être utilisé dans les articles textiles destinés à entrer en contact avec la peau, par exemple les vêtements, les sous-vêtements et les articles de lingerie.

2. Les articles ne répondant pas aux exigences du paragraphe 1 ne peuvent être mis sur le marché.

1. Les colorants azoïques pouvant libérer, par coupure réductrice d'un ou de plusieurs groupements azoïques, une ou plusieurs des amines aromatiques énumérées dans l'appendice 8, en concentrations détectables, c'est-à-dire supérieures à 30 mg/kg (0,003 % en poids) dans les articles finis ou dans les parties teintes de ceux-ci, selon les méthodes d'essai énumérées dans l'appendice 10, ne peuvent être utilisés dans les articles en tissu et en cuir susceptibles d'entrer en contact direct et prolongé avec la peau humaine ou la cavité buccale, tels que:

— vêtements, literie, serviettes de toilette, postiches, perruques, chapeaux, couches et autres articles d'hygiène, sacs de couchage,

— chaussures, gants, bracelets de montre, sacs à main, porte-monnaie/portefeUILles, porte-documents, dessus de chaises, porte-monnaie portés autour du cou,

— jouets en tissu ou en cuir et jouets comportant des accessoires en tissu ou en cuir,

— fil et étoffes destinés au consommateur final.

SVHC

Substances of Very High Concern

- **Substances identifiées par les Etats membres ou l'ECHA**
- **Elle compte actuellement 223 substances**

Mise à jour 2 fois par an. Dernière mise à jour le 17/01/22 - **Prochaine mise à jour courant juin**

Les substances pouvant être incluses sur la liste des SVHC sont :

- les substances classées **cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction** (CMR) de catégorie 1A et 1B ;
- les substances classées **persistantes, bioaccumulables et toxiques** (PBT) et très persistantes et très bioaccumulables (vPvB) ;
- les **perturbateurs endocriniens**

Quel objectif ?

Elimination progressive des SVHC, lorsque des solutions de remplacement sont viables sur les plans économique et technique

SVHC

Comment mieux communiquer ?

Obligation d'informer

Article 33.1

- Tout fournisseur d'article contenant **une SVHC > 0,1%** doit fournir au destinataire (professionnel) de l'article suffisamment d'informations, dont il dispose, pour permettre une utilisation en toute sécurité de l'article, y compris, **au minimum, le nom de cette substance.**
- A noter : les emballages sont également des articles.

Droit de savoir

Article 33.2

- A la demande d'un consommateur, tout fournisseur d'un article contenant **une SVHC > 0,1%** doit fournir **au consommateur** suffisamment d'informations dont il dispose pour permettre une utilisation en toute sécurité de l'article, y compris, **au minimum, le nom de cette substance.**
- Les informations pertinentes doivent être fournies gratuitement **dans les 45 jours** suivant la réception de la demande.

Des questions ?

scan4chem@ineris.fr

Life AskREACH



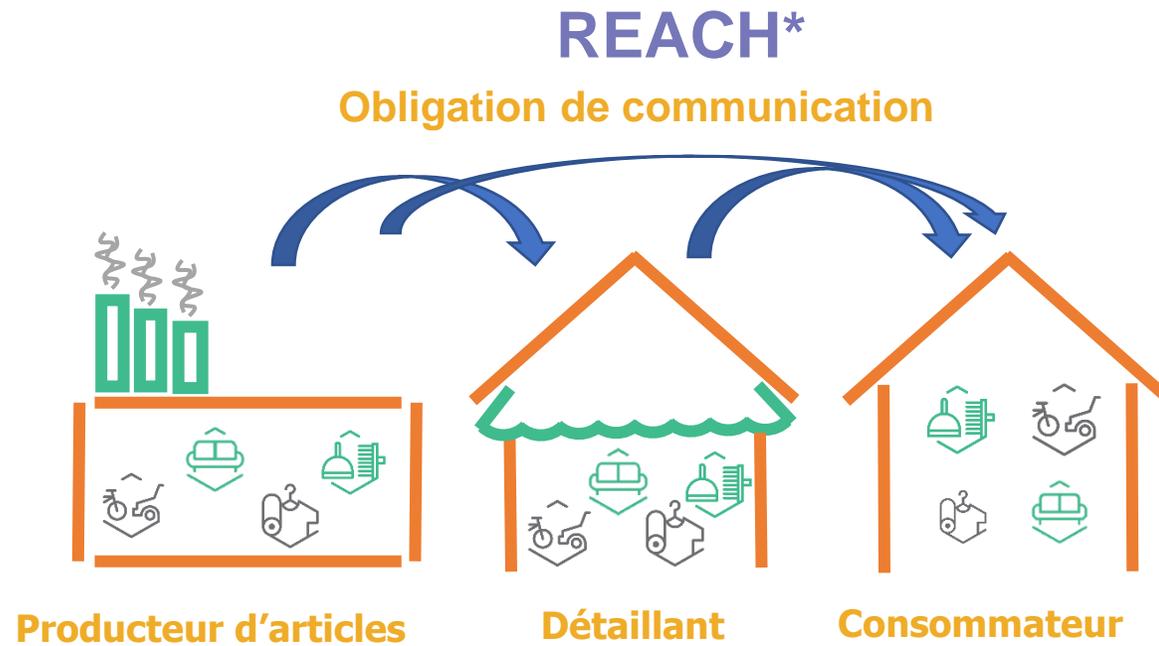
Pays partenaires & répliqueurs



Consortium : 12 pays européens et 19 partenaires

- CB: German Environment Agency (UBA)*
- AB01: Bund für Umwelt und Naturschutz Deutschland e. V. (BUND)
- AB02: Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST)*
- AB03: Hochschule Darmstadt (Sofia)
- AB04: The Danish Environmental Protection Agency (DKEPA)*
- AB05: Swedish Chemicals Agency (KEMI)*
- AB06: Baltijas Vides Forums (BEF LV)
- AB07: Verein für Konsumenteninformation (VKI)
- AB08: GLOBAL 2000 Umweltschutzorganisation (G2000)
- AB10: Fundacja Kupuj Odpowiedzialnie (Buy Responsibility Foundation) (FKO)
- AB11: Arnika - Toxics and Waste Programme
- AB12: Baltic Environmental Forum Germany (BEF DE)
- AB13: Zelena akcija (ZelHR)
- AB14: ZERO - Association for the Sustainability of the Earth System
- AB15: National Observatory of Athens (NOA)
- AB16: European Environmental Bureau (EEB)
- AB17: Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques (INERIS)*
- AB18: Danish Consumer Council / Forbrugerrådet Tænk (DCC)
- AB19: Swedish Consumers' Association / Sveriges Konsumenter (SCA)

Objectifs



Constat : manque de communication sur les SVHC dans les articles

- Le long de la chaîne d'approvisionnement
- Entre les **consommateurs et les entreprises**

Le Projet LIFE AskREACH

Quel rôle pour les partenaires ?

Assurer la diffusion de l'information sur l'article 33 et le relais du projet auprès des industriels et des consommateurs

Campagne entreprises

Mener des actions de communication auprès des entreprises

(importateurs, fabricants et distributeurs d'articles : sensibilisation à REACH)

Des avantages pour l'entreprise

(outils pour répondre aux requêtes et échanges dans la chaîne d'approvisionnement, transparence du fournisseur, veille réglementaire...)

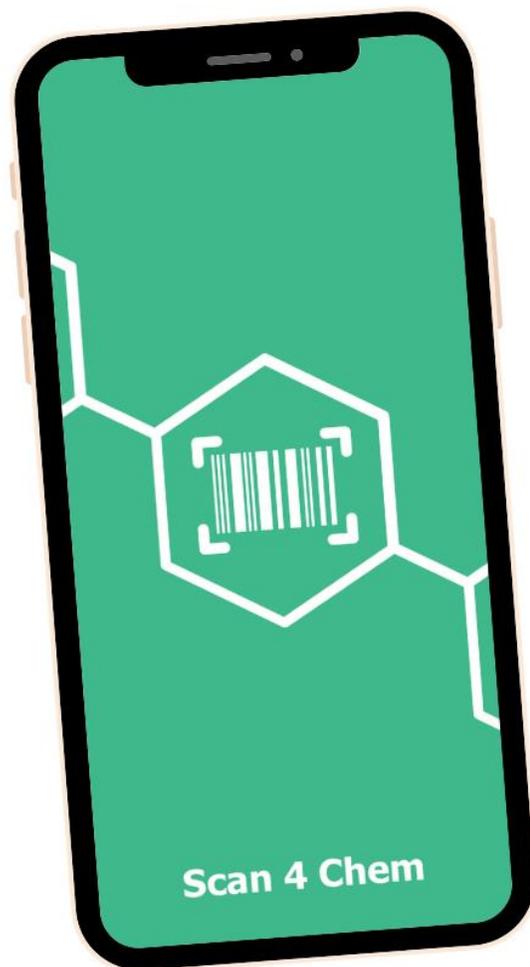
Campagne consommateurs

Informier & sensibiliser aux substances toxiques dans les articles et au droit de savoir du consommateur

Créer de l'engagement : amener les consommateurs à scanner le plus d'articles possible et à dire aux entreprises qu'ils veulent de la transparence

Scan4Chem





L'application Scan4Chem

Scanner les articles et savoir s'ils contiennent des substances extrêmement préoccupantes (SVHC)

Permettre une meilleure information du public

Fournir aux entreprises des outils pour remplir leurs obligations en matière de communication sur les SVHC

Scan4Chem, comment ça marche ?



Le consommateur **scanne le code-barres** ou **effectue une recherche manuelle**



Le consommateur **obtient de l'information** sur la présence ou non-présence de SVHC



Si l'article est manquant , le consommateur peut **faire parvenir un requête** à la marque en quelques clics



L'application Scan4Chem

VOTRE ARTICLE POSSÈDE
UN CODE-BARRES :

Utilisez la caméra de votre téléphone pour scanner les code-barres et renseignez vous sur la présence de SVHC dans vos articles



VOTRE ARTICLE NE POSSÈDE
PAS DE CODE-BARRES :

Si votre article ne possède pas de code-barres, vous pouvez le rechercher grâce à son nom et sa marque

Catégories d'articles couverts



Article simple

Dans le cas d'un article simple sans packaging et composé d'une seule pièce ou élément, l'information obtenue portera sur l'ensemble de l'article

Exemple : tee-shirt, vaisselle, matelas ...



Article complexe

Les articles complexes ou assemblés sont des articles composés de plusieurs pièces. Dans ce cas, le fournisseur doit apporter les informations sur toutes les pièces contenant des SVHC à des concentrations supérieures à 0,1%.

Exemple : robot de cuisine, appareil électronique, vélo ...



Article avec mélange

Certains articles du quotidien contiennent des mélanges, ils font alors partie de la catégorie : récipient avec mélange. Dans ce cas le consommateur obtiendra une information uniquement sur le récipient (et l'emballage si l'article est vendu dans un packaging) et non sur le mélange.

Exemple : stylo, pot de peinture ...



Article avec emballage

Dans le cas d'un article simple, complexe ou avec mélange qui serait conditionné dans un emballage pour la vente, l'information obtenue portera sur l'article et l'emballage de manière séparée.

Exemple : brosse à dents et son emballage...

Un stylo qui serait emballé dans un packaging serait alors un article :
récipient avec mélange et emballage
Ici le consommateur obtiendrait alors de l'information sur le récipient (corps du stylo) et l'emballage mais pas sur le mélange (encre)

Article avec
emballage

Article

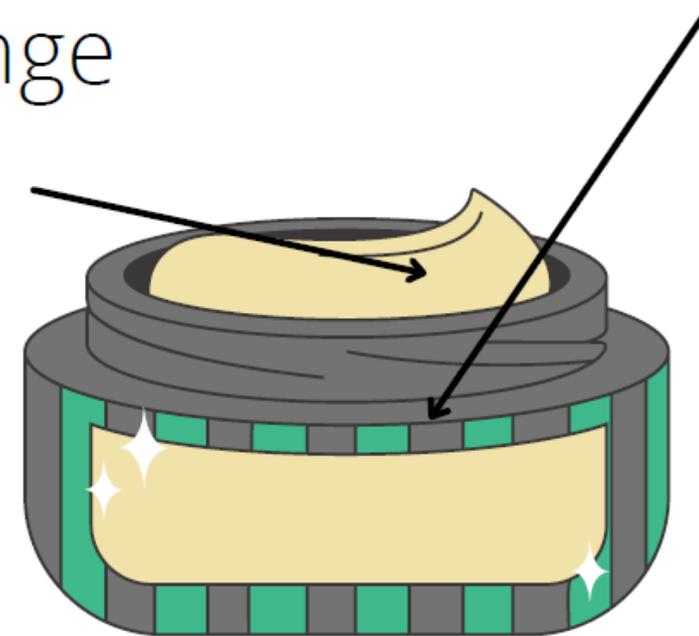


Emballage

Article avec
mélange

Article

Mélange



Quelques chiffres

Près de 500 entreprises françaises
enregistrées dans la base

**Il est possible dès maintenant
d'interroger ces entreprises
françaises via Scan4chem**



Plus de 205 000 code-barres
ont été scannés en Europe
depuis la sortie de Scan4chem
en nov. 2019

**Ces consommateurs
souhaitent savoir si des SVHC
sont présentes dans leurs
articles**



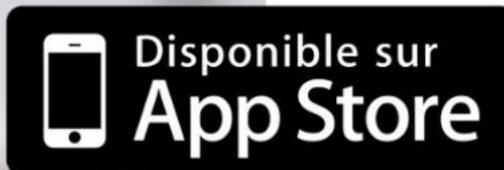
28 700 requêtes ont été
envoyées par des
consommateurs européens

**Grâce à l'application, les
consommateurs peuvent
interroger les fabricants et
fournisseurs d'articles en
Europe.**





Découvrez l'application
dès aujourd'hui



Scan4Chem
Umweltbundesamt

OUVRIR



Des questions ?

scan4chem@ineris.fr

L'implication des entreprises



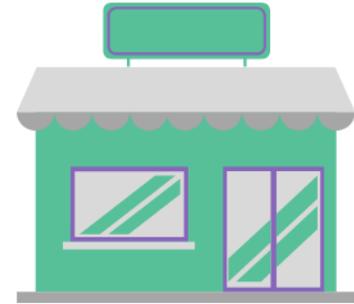
Vous êtes concernés si vous êtes :
fournisseurs d'articles



Produisez



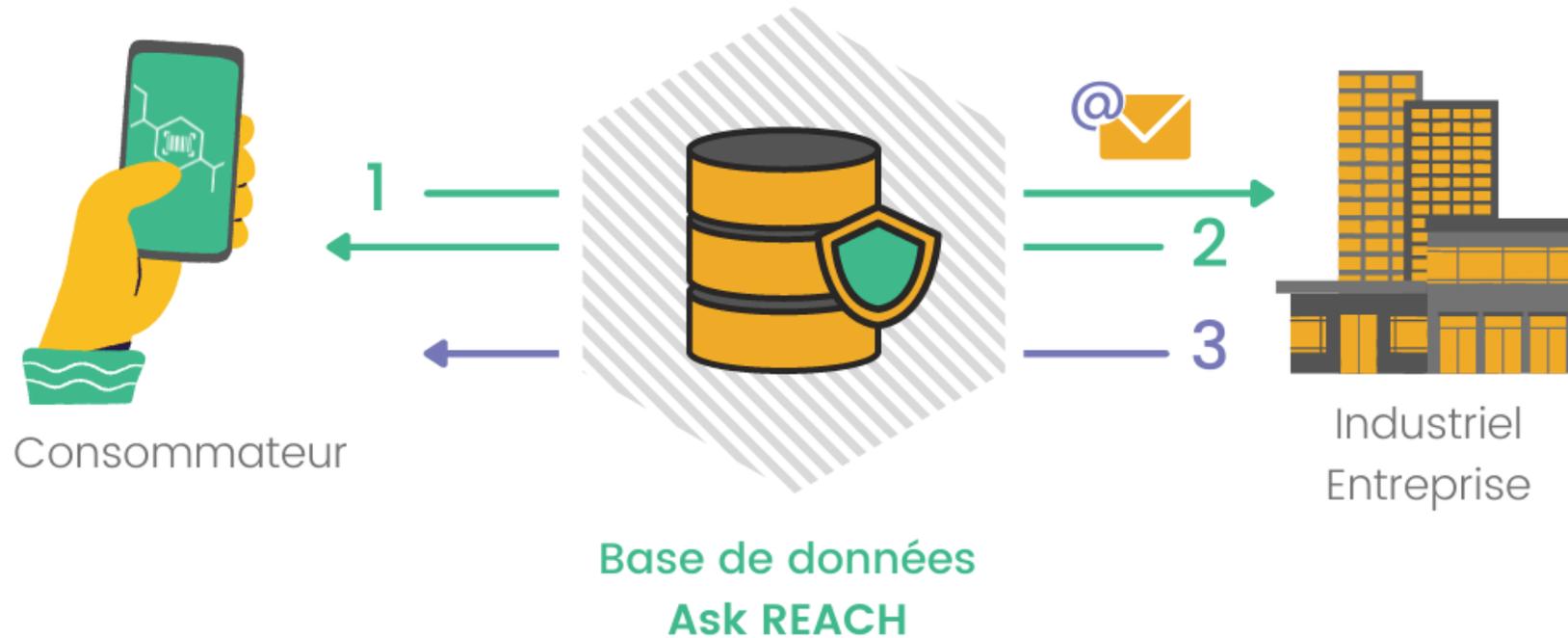
Importez



Distribuez

des articles destinés aux consommateurs.

Comment ça marche ?





Quels avantages ?

Remplissez vos obligations vis-à-vis des SVHC efficacement et optimisez votre communication auprès des consommateurs

Valorisez la récolte des informations sur les SVHC faite pour SCIP et l'article 33 de REACH : vous avez fait le plus dur, valorisez ce travail, via Scan4chem (c'est rapide), auprès de vos consommateurs

Recevez de l'aide dans votre veille réglementaire : Grâce à un rappel pour la mise à jour des informations, envoyé à chaque mise à jour de la liste des SVHC

Jouez la transparence avec vos consommateurs : les consommateurs veulent de plus en plus de transparence de la part des entreprises. Faites la promotion de vos articles ne contenant pas de SVHC et communiquez des recommandations pour l'utilisation sûre des articles contenant des SVHC directement à vos clients. Les réponses rapides sont essentielles pour une bonne relation avec sa clientèle

Communiquez activement sur vos engagements : confirmer qu'aucune SVHC n'est présente dans les articles est un excellent moyen de montrer que vous vous souciez de l'environnement et du bien-être de vos consommateurs

Comment répondre à vos consommateurs

- Répondez aux demandes même si votre produit contient moins de 0,1% de SVHC
- Le délai légal de réponse est de **45 jours**
- Répondez rapidement !
- Apportez une réponse appropriée
- Donnez une réponse claire et concise

Pour aller plus vite : optez pour un remplissage pro-actif de la base

[REDACTED]

[REDACTED]
Quality Service
[REDACTED]
FRANCE

M. [REDACTED]
[REDACTED]

Objet: Réponse à votre question sur la conformité SVHC de nos produits, conformément à la réglementation REACH (EC N°1907/2006)

Bonjour M. [REDACTED]

Nous avons été informés de votre demande concernant la conformité SVHC du produit suivant:

- Tshirt M [REDACTED]

Tout d'abord, soyez assuré que [REDACTED] met tout en œuvre pour garantir un niveau élevé de sécurité dans la conception et la fabrication de ses produits. Votre demande nous a interpellés et nous lui avons apporté la plus grande attention.

Depuis de nombreuses années, nous mettons tout en œuvre afin que soient exclues les substances présentant des risques potentiels pour nos clients (colorants cancérigènes, allergènes...) sur l'ensemble des produits de nos marques [REDACTED]. Par ailleurs, [REDACTED] contrôle et mène des analyses chez ses fournisseurs en Europe ainsi que dans ses autres zones de production.

Ce qui signifie que nos équipes sont régulièrement et physiquement présentes dans toutes les usines pour contrôler la qualité des produits fabriqués. Nous faisons ainsi réaliser auprès de laboratoires indépendants externes près de 40000 tests chimiques par an sur les produits issus des chaînes de production ou prélevés en magasin.

Le produit cité ci-dessus ne contient aucune des substances listées dans la Liste Candidate à autorisation à une concentration supérieure à 0,1% w/w.

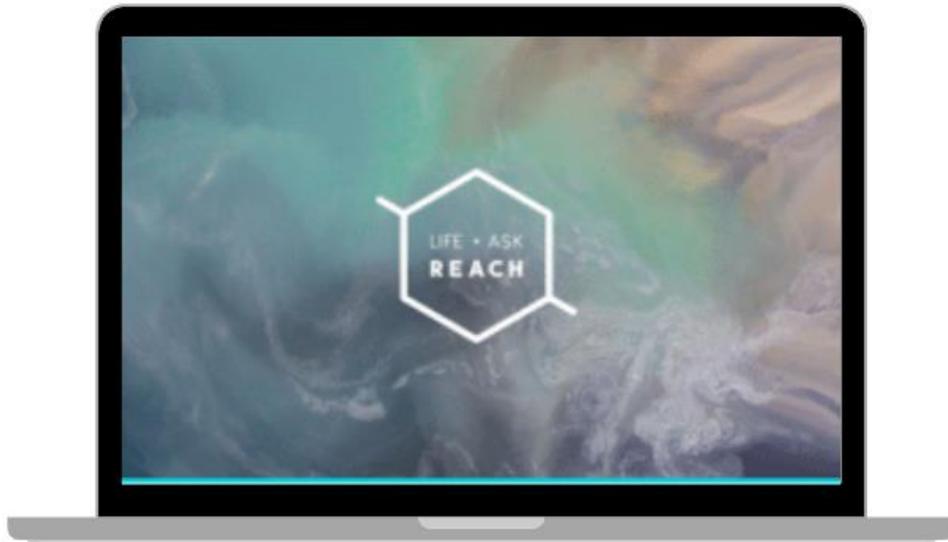
Nous vous remercions pour votre intérêt à [REDACTED] et restons à votre disposition si vous souhaitez consulter les rapports.

Cordialement,
[REDACTED] Quality Service

Portail des fournisseurs Ask REACH

Créez le compte de votre entreprise sur le portail des fournisseurs dès maintenant !

>>> Cliquez [ici](#)



Scan4chem@ineris.fr

- > Enregistrez l'adresse e-mail de contact pertinente (vérifiez dans Scan4chem l'adresse qui est déjà renseignée pour votre enseigne)
- > Téléchargez en une seule étape les informations sur les SVHC pour tous vos articles : **un champ de saisie de données simple + [une feuille Excel](#)**
- > Recevez les requêtes de vos consommateurs et apportez-leur une réponse
- > Recevez les statistiques sur les demandes des clients

Démonstration ->

Campagne Distributeurs

- **Proposition d'entretiens individuels : inscriptions [ici](#)**

Interviews distributeurs :

- réaliser un état des lieux de la situation au sein de votre entreprise (relations avec vos fournisseurs, difficultés rencontrées)
- évaluer le portefeuille d'articles potentiellement concernés
- modèles de lettres AskREACH pour répondre au consommateur
- modèles de formulaires pour récolter les demandes SVHC auprès de vos fournisseurs
- formations possible auprès de vos collaborateurs (service qualité/achats/vendeurs)

Soutenez le projet !

Sensibiliser vos consommateurs

[Kit supports web](#)

Sensibiliser vos collaborateurs

[Kit support prints](#)



Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux !



@scan4chemfr



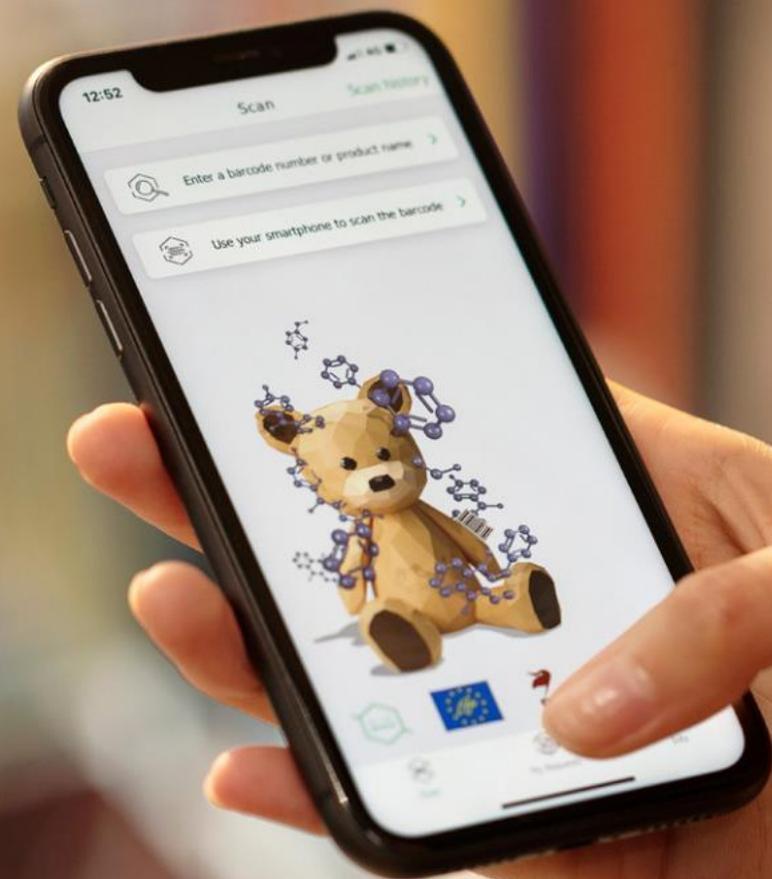
Groupe : "Scan4chem ,
communiquiez mieux
sur les SVHC"



@INERIS_fr



INERIS



Des questions ?

scan4chem@ineris.fr



INERIS

*maîtriser le risque |
pour un développement durable*

Merci de votre participation !



@INERIS_fr

scan4chem@ineris.fr

@scan4chemfr

